



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 77

Occupation temporaire du domaine public

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT,

VU le Code de la route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande déposée par l'entreprise GRENOT pour réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation d'une partie de la rue du Planou et d'une partie de la rue de la Vialle afin de garantir la sécurité (Plan joint)

ARRETE :

Article 1^{er} : Une partie de la rue du Planou et une partie de la rue de la Vialle seront interdites à la circulation et au stationnement du lundi 12 octobre au jeudi 22 octobre 2026 sous réserve de l'avancée des travaux.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise GRENOT pour assurer la sécurité de tous, véhicules et piétons. Si besoin, des panneaux seront installés en amont afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour ou d'être déviés en toute sécurité.

Article 3 : Le Maire, les Adjoints, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Notifié le 1er Octobre 2026.

Fait à Saint-Vincent, le 1^{er} octobre 2026

Le Maire,

Jean-Benoît Gredet

